

nationale pour la réglementation de la chasse à la baleine, datée de Washington, le 2 décembre 1946, \$2,500.

156. Quote-part du Canada des dépenses de la Commission internationale des pêches du nord-ouest de l'Atlantique, constituée en vertu de Conventions internationales pour l'étude, la protection et la conservation des ressources de la pêche dans le nord-ouest de l'Atlantique, datées de Washington, le 8 février 1949, \$12,500.

157. Quote-part du Canada des dépenses de la Commission internationale des pêcheries du Pacifique-Nord, constituée en vertu de la Convention internationale du 9 mai 1952 concernant les pêcheries hauturières de l'océan Pacifique-Nord, \$25,000.

Crédits spéciaux—

158. Fonctionnement et entretien du Service de boîte de Terre-Neuve, \$274,800.

159. Extension de la propagande relative à la production et à la vente coopératives parmi les pêcheurs, \$80,000.

160. Exécution de la Loi sur le soutien des prix des produits de la pêche, \$74,740.

161. Aide à la construction de navires du genre petit chalutier et (ou) palangrier, subordonnement aux conditions que peut approuver le gouverneur en conseil, \$200,000.

162. Aide à la construction d'établissements pour la congélation et l'entreposage de la boîte, subordonnement à l'approbation du gouverneur en conseil, \$30,000.

527. Continuation des comptes créés en vertu du crédit 540 de la Loi des subsides n° 5, 1955, et autorisation de payer sur lesdits comptes les recouvrements de primes dans l'année financière courante et dans les années financières subséquentes, conformément aux règlements du gouverneur en conseil, \$1.

Services généraux—

627. Division de l'expansion industrielle—Crédit supplémentaire, \$478,000.

Services mobiles— Protection—

628. Construction ou acquisition de bâtiments, ouvrages, terrains et matériel—Crédit supplémentaire, \$20,860.

Inspection—

629. Construction ou acquisition de bâtiments, ouvrages, terrains et matériel—Crédit supplémentaire, \$146,420.

Pisciculture et expansion de la pêche—

630. Construction ou acquisition de bâtiments, ouvrages, terrains et matériel—Crédit supplémentaire, \$43,700.

Office technique et scientifique des pêches du Canada—

631. Fonctionnement et entretien—Crédit supplémentaire, \$137,775.

632. Construction ou acquisition de bâtiments, ouvrages, terrains et matériel—Crédit supplémentaire, \$202,500.

Commissions internationales—

633. Quote-part du Canada des dépenses de la Commission internationale des pêches des Grands lacs nommée à la suite d'un accord au sujet des

Grands lacs entre le Canada et les États-Unis, signé à Washington le 10 septembre 1954, \$18,500.

Crédits spéciaux—

634. Fonctionnement et entretien du Service de boîte de Terre-Neuve—Crédit supplémentaire, \$25,000.

635. Contribution au coût de construction d'un aquarium public à Vancouver (C.-B.), conformément à l'entente conclue par le ministre des Pêcheries avec l'assentiment du gouverneur en conseil, en vertu de laquelle des installations suffisantes devront être mises à la disposition de l'Office technique et scientifique des pêches, le coût total devant être partagé à parts égales par le gouvernement du Canada, le gouvernement de la Colombie-Britannique et la ville de Vancouver (Report de crédit), \$17,242.

636. Montant requis, subordonnement à l'approbation du gouverneur en conseil,

a) pour subvention aux producteurs de poisson salé à l'égard de produits désignés par le gouverneur en conseil, à raison de 50 p. 100 du prix livré du sel utilisé dans leur production de 1956, et
b) pour subvention à l'égard de la production de 1955 conformément au crédit n° 795, loi des subsides, n° 5, 1955, mais non payé antérieurement, y compris l'autorisation d'imputer les frais administratifs sur le crédit n° 160 du Budget général, 1956-1957, \$582,000.

637. Montant requis pour rembourser le Compte d'indemnités des casiers à homard, établi en vertu du crédit n° 540, loi des subsides, n° 5, 1955, à l'égard des pertes nettes subies au cours de la gestion du compte, pendant les années financières 1953-1954, 1954-1955 et 1955-1956, \$57,680.

638. Provision, subordonnement aux conditions prescrites par le gouverneur en conseil, pour la destruction des chiens de mer de la côte du Pacifique, à raison de 10 dollars la tonne pour le squelette entier à concurrence d'un total de 30,000 tonnes, au cours de l'année financière se terminant le 31 mars 1957, \$300,000.

MINISTÈRE DES POSTES

324. Administration centrale, \$1,596,132.

325. Exploitation, y compris les traitements et autres dépenses des bureaux urbains, des bureaux de district et du service ambulant ainsi que les fournitures, le matériel et autres chefs de dépenses des bureaux à commission, y compris aussi l'administration, \$81,501,011.

326. Transport—Trafic postal par terre, par air et par eau, y compris l'administration, \$46,388,302.

327. Services financiers, y compris vérification des recettes et des opérations de mandats de poste et de la Caisse d'épargne, et timbres-poste, \$2,567,214.

528. Autorisation d'administrer une caisse renouvelable conformément à l'article 58 de la Loi sur l'administration financière, aux fins:

a) d'acquérir et d'utiliser des matières devant servir à la confection d'uniformes et de sacs, et

b) d'acquérir et d'utiliser des tissus et des accessoires destinés à la confection de sacs à dépêches, le montant total imputé sur ladite caisse renouvelable ne devant jamais dépasser \$895,000, dont \$425,000 ont été autorisés en vertu du crédit 541, Loi des subsides n° 4, 1954, et \$270,000 en vertu du crédit 543, Loi des subsides n° 5, 1955, \$200,000.

670. Fonctionnement—Crédit supplémentaire, \$713,800.